

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 25/11/21

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Présents : ACHLOUJ Hassan, ANCEL Gérard, DOMART Sandrine GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, FERNANDEZ Carole, MARCO-GREGORI Philippe, PAULY Marc, PICHENEY José, ROMERO Didier, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale

Excusés : CHAOUI Abdelali, COUEFFEC Annick, GLEIZES Didier

Assistent : ASTRUIT Olivier (CTD DAP), REFFIER Philippe (Directeur Administratif)

- Ouverture de la séance par le Président ;
- Approbation du PV de la réunion du 30/09/21 (à l'unanimité).

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

RECRUESCENCE DES INCIVILITES

Depuis le début de la saison, nous assistons à une recrudescence des incivilités envers les arbitres de la part d'éducateurs, dirigeants, joueurs et spectateurs. Le Président du District, Éric WATTELLIER, a d'ailleurs précisé dans son discours lors de l'AG du 27/10/21 à Thuir, que le District appliquerait avec rigueur les sanctions disciplinaires idoines.

Le Président, d'autre part, a rencontré le 23/09/21 le nouveau Procureur de la République de Perpignan afin d'évoquer la protection des arbitres face aux agressions sur les terrains, mais également la lutte contre le sexisme, le racisme et l'homophobie.

Des procédures accélérées et efficaces contre les agresseurs ont été actées.

De même, nous constatons des comportements irrespectueux et agressifs **sur des plateaux du football d'animation**, de la part d'éducateurs, dirigeants et parents, **ce qui est inacceptable !**

Le football d'animation est une période d'apprentissage des règles du jeu, des règles de vie en commun, c'est un vecteur efficace d'éducation et d'éveil à la citoyenneté, c'est-à-dire aux valeurs du football :

- La FFF en promeut cinq, rassemblées sous l'acronyme **P.R.E.T.S** comme **Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité.**

Les enfants reproduisent ce que les adultes leur apprennent. Si des éducateurs ou des parents se conduisent de façon inappropriée sur les terrains, comment ces enfants peuvent-ils apprendre à interagir convenablement avec autrui tant au niveau sportif que social ?



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

A chacun sa place, son rôle et sa responsabilité éducative envers les jeunes licenciés à qui les adultes doivent montrer le bon exemple, le football n'est pas un exutoire aux colères individuelles !

Dans les faits, le **Président** est le **premier responsable** des **actes d'incivilité** dans son club et, **sa responsabilité est engagée** dès lors que la sécurité des acteurs d'une rencontre n'est pas assurée (que les auteurs soient des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou parents accompagnateurs).

Le **Président** de club est tenu d'assurer, en qualité d'organisateur de la rencontre, la police du terrain et de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, de l'attitude de ses dirigeants, des joueurs et du public.

En cas de manquement à cette obligation, l'organe disciplinaire, après avoir pris en compte les mesures de toute nature effectivement mises en œuvre par le club pour prévenir les désordres, apprécie la gravité des fautes commises par le club et détermine les **sanctions proportionnées à ces manquements** qu'il convient de lui infliger.

Les sanctions applicables sont celles prévues et énoncées par l'article 2 du règlement disciplinaire de la FFF.

Le District veut lutter contre ces agissements et les traitera avec la plus grande fermeté en s'appuyant sur le barème disciplinaire de la FFF.

Il espère que, pour leur part, **les clubs vont sensibiliser leurs joueurs, éducateurs, dirigeants et parents accompagnateurs** afin de prévenir les mauvais comportements, notamment envers les officiels et, qu'ils apporteront une vigilance toute particulière au déroulement **serein** des plateaux du football d'animation.

Ce n'est que tous ensemble que nous parviendrons à enrayer les mauvais comportements.

Mais pour cela **il faut AGIR, bien faire plutôt que laisser faire**, nous devons lutter contre les incivilités dans et autour de nos terrains, ainsi que prôner le respect des règles et surtout du savoir-vivre dans notre sport.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CORRESPONDANCE

FC BARCARES MEDITERRANEE : du 20/11/21, concernant son plateau U11 Poule D du 20/11/21 à Rivesaltes. Pris note. Transmis Commission de Discipline.

LES CHAMPIONS ST JACQUES : du 21/11/21, concernant son match D4 du 20/11/21. Pris note. Transmis Commission Règlements & Contentieux.

ASC ST NAZAIRE : du 21/11/21, concernant son plateau U11 Poule G du 20/11/21 à St Nazaire. Pris note. Transmis Commission de Discipline.

CREATION D'UN CHAMPIONNAT U16F

Le Comité Directeur, à l'écoute des clubs et afin de ne pas perdre les jeunes joueuses U16F qui ne peuvent pas prendre part au Championnat U15F, a envoyé aux clubs un sondage, proposant la création d'un Championnat U16F au lieu de U15F.

Cette compétition est ouverte en nombre illimité aux U16F, U15F et U14F.

Seules les U13F ne peuvent pas y participer, sachant que plusieurs compétitions leur sont actuellement accessibles : U13G D1 / D2 / D3 - 3^{ème} Phase et U11F/U13F.

A ce jour 4 réponses positives sur 5 équipes : BOULOU SJPC, CANET RFC, LATOUR BAS ELNE et CABESTANY OC. Le FC POLLESTRES quant à lui donne avis favorable sous réserve de la participation de 2 U13F.

Le Comité Directeur valide la mise en place du Championnat U16F à compter de février 2022 (après la 1ère phase des U15F - compétition en cours jusqu'au 15/01/22).

Règlement CHAMPIONNAT U16 F

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueuses licenciées des catégories :

- **U16F : illimité**
- **U15F : illimité**
- **U14F : illimité**
- **U13 F non autorisées**

Article 2 – Le championnat se dispute en **1 PHASE MATCHES ALLER-RETOUR**, **sur engagement des clubs**.

Article 3 – Pour pouvoir y participer, les joueuses doivent être licenciées à la F.F.F. et être en conformité avec les dispositions prévues à l'Article 22 des Epreuves Officielles.

Article 4 – Ce championnat se pratique à 8 joueuses (+ 4 remplaçantes). Le remplacement des joueuses pourra s'effectuer tout au long de la partie. Il est fait application du règlement de FOOT à 8.

Article 5 – Les rencontres se jouent le **SAMEDI à partir de 14h00** ou **LE DIMANCHE à partir de 10h00 SANS ACCORD DU CLUB ADVERSE** (Art. 9 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District). Pour les clubs distants de 80 km et plus : **SAMEDI à partir de 15h30** ou **DIMANCHE à partir de 10H30**.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 6 – Les joueuses remplaçantes sont obligatoirement choisies parmi les joueuses inscrites sur la feuille d'arbitrage avant le début de la partie et doivent être signalés à l'arbitre avant le coup d'envoi. Ces joueuses et celles complétant leur équipe au cours de la partie doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées aux R.G., **toutes ces conditions pouvant faire l'objet de réserves en conformité avec les Articles 142 et 145, sauf prescriptions des Articles 171, 186 et 185, 187 alinéa 2 des R.G.**

Article 7 – Cotation :

- Tout match gagné compte 3 points ;
- match nul 1 point ;
- match perdu 0 point ;
- match perdu par forfait ou pénalité -1 point.
- En cas de pénalité pour fraude, coups à officier ou faits disciplinaires graves laissés à l'appréciation de la Commission compétente, que le match ait eu ou non sa durée réglementaire : - 1 point.

Le classement sera effectué de la façon suivante :
D'après le nombre de points obtenus pour l'ensemble des matches de groupe.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, ceux-ci seront départagés d'après les points obtenus dans le ou les matches les ayant opposé, étant entendu qu'une équipe ayant un match "perdu par forfait ou pénalité" dans l'une de ces rencontres sera classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle.

En cas de nouvelle égalité, il sera fait d'abord application du goal-average "particulier", c'est-à-dire d'après les scores réalisés au cours de rencontres visées au paragraphe précédent et, ensuite, si besoin est, du goal-average "général" qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés.

Si les adversaires étaient encore à égalité au goal-average général, déterminé par la différence de buts, un nouveau goal-average général sera déterminé par le quotient des buts marqués et des buts encaissés par chaque club.

Article 8

Avec mise en place OBLIGATOIRE de la « Feuille de Match Informatisée » (FMI),

Article 9 - Tous les articles prévus sous la rubrique «Epreuves Officielles» de l'Annuaire du District des P-O et ceux des Règlements Généraux de la FFF sont applicables au CHAMPIONNAT U16F DEPARTEMENTAL.

Article 10 – MUTE.E. SUPPLEMENTAIRE

Tout club qui engagera au moins 1 équipe **FEMININE de U16F DEPARTEMENTAL** (comme c'était le cas pour les ex U15F) et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur(se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe de **District** de son choix, définie avant le début des compétitions.

***LIMITE A 1 MUTE(E) UNIQUEMENT, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.

*** SI LE CLUB A D'AUTRES EQUIPES EXCLUSIVEMENT FEMININES ENGAGEES (SENIORS etc..) :

- **1 SEUL(E) MUTE(E) SUPPLEMENTAIRE PAR CLUB**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Article 11 – L'équipe vainqueur du Championnat U16F recevra le titre officiel de Champion du Roussillon (avec trophée et médailles).

***** Attention pas de montée en Ligue à l'issue de la saison.**

PROPOSITION DATES U15 D1 / U17 D1 PHASE 2

U17 D1 U15 D1	COUPE DU ROUSSILLON	POULE DE 8 A/R
09/01/2022		J1
16/01/2022		J2
23/01/2022		J3
30/01/2022		J4
06/02/2022		J5
13/02/2022		J6
20/02/2022	1/4 CR	POSSIBILITE RATRAPAGE
27/02/2022		POSSIBILITE RATRAPAGE
06/03/2022		POSSIBILITE RATRAPAGE
13/03/2022		J7
20/03/2022		J8
27/03/2022		J9
03/04/2022		J10
10/04/2022		J11
17/04/2022	DIMANCHE PAQUES	DIMANCHE PAQUES
24/04/2022	1/2 CR	POSSIBILITE RATRAPAGE
01/05/2022		POSSIBILITE RATRAPAGE
08/05/2022		POSSIBILITE RATRAPAGE
15/05/2022		J12
22/05/2022		J13
JEUDI 26/5/21	ASCENSION / DATE FINALE CR ?	POSSIBILITE RATRAPAGE
29/05/2022		J14
05/06/2021	PENTECOTE	PENTECOTE
12/06/2022		
MERCREDI 15/06		
19/06/2022		
25/06/2022		



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Pour les U15 D1 et U17 D1 : poules composées de 8 équipes en match A/R
14 dates programmées du 9/1 au 29/5. Toutes les dates disponibles, exceptées les dates des vacances scolaires (possibilité de rattrapage). Fin du championnat : 29 MAI

CRITERIUM U13 – 3^{ème} PHASE

Dates	CRITERIUM U13 D1 3 ^{ème} phase	U13 D2 / D3 3 ^{ème} phase
09/01/2022	J1	
16/01/2022	J2	J1
23/01/2022	J3	J2
30/01/2022	J4	J3
06/02/2022	J5	J4
13/02/2022	J6	J5
20/02/2022	1/4 CR	1/4 CR
27/02/2022		
06/03/2022		
13/03/2022	J7	J6
20/03/2022	J8	J7
27/03/2022	FINALE PITCH	FINALE PITCH
03/04/2022	J9	J8
10/04/2022	J10	J9
17/04/2022	DIMANCHE PAQUES	DIMANCHE PAQUES
24/04/2022	J11	
01/05/2022		
08/05/2022	1/2 CR	1/2 CR
15/05/2021	J12	J10
22/05/2022	J13	J11
JEUDI 26/5/21	ASCENSION / DATE FINALE CR ?	ASCENSION / DATE FINALE CR ?
29/05/2022	J14	
05/06/2021	PENTECOTE	PENTECOTE
12/06/2022		
MERCREDI 15/06		
19/06/2022		



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Critérium U13 D1 - 3^{ème} phase : poules de 8 - match sec A/R sur 14 dates

- ❖ D1 : début le 08/01/22
- ❖ AUTRES U13 : x poules de 12 – match sec ALLER SIMPLE sur 11 dates
 - Début 3^{ème} phase en principe le 15/01/22

DEMANDE D'ENTENTE

► Demande d'entente USEPMM – INTERFUTSAL pour l'équipe 4 d'INTERFUTSAL en Championnat Futsal Départemental. Avis favorable du Comité Directeur.

CARTON VERT



Mise en place du carton vert en categories U15 D1 et U16F pour 2021/2022 à compter de la 2^{ème} phase, présentation par le CTD DAP.

OBJECTIF

Le dispositif Carton Vert est une action permettant de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

ATTITUDES VALORISÉES

Toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF :

PLAISIR : Privilégier le beau geste ou le beau jeu / Vivre avec enthousiasme et générosité son match / Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires...

RESPECT : Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe / Reconnaître les belles actions de l'adversaire / Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...

ENGAGEMENT : Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi / Être un capitaine exemplaire / Continuer à jouer tout le match, même largement mené...

TOLÉRANCE : Minimiser l'erreur d'un partenaire / Accepter d'être remplacé / Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale...

SOLIDARITÉ : Réconforter un coéquipier en difficulté / Rester unis dans la défaite / Se comporter comme un remplaçant exemplaire...

MISE EN PLACE

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif. Deux observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre.

Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

A L'ISSUE DU MATCH :

Sont désignés le ou les joueurs à récompenser. Les lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom. La remise se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

Le motif de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRÊTS». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

ATTRIBUTION :

3 cartons verts au maximum par match : 2 décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe), 1 décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre). L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

SUIVI :

La Feuille de Match Informatisée, qui permettra l'enregistrement des bénéficiaires tout au long de la saison, assurera le recensement des joueuses et joueurs concernés.

DISPOSITIF SIMPLE avec une Configuration sur la FMI ne nécessitant pas de contraintes particulières.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée. La FFF fournit les CARTONS VERTS pour les bénéficiaires distribués à l'ensemble des clubs concernés.

A travers la FMI, l'arbitre saisira le ou les CV dans l'onglet DISCIPLINE.

L'information doit être notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution d'un carton jaune et rouge :

- 1) Sélectionner le carton vert
- 2) Identifier le joueur par équipe
- 3) Associer la valeur (MOTIF)
- 4) Détailler succinctement l'action de valorisation effectuée (INFO COMPLEMENTAIRES)

Une communication sera faite vers les officiels des rencontres couvertes pour s'assurer de la bonne mise en place de l'opération.

-Pour une plus grande visibilité, nous vous recommandons de prendre une photo en fin de rencontre lors du protocole de remise, et de l'envoyer par email au district.

A réception, nous les diffuserons sur les réseaux sociaux du District

A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueur lauréat

- **Le Comité Directeur valide la mise en place du carton vert en U15 D1 et U16F**
- **Date d'effet : janvier 2022 pour les U15 D1 et février pour les U16F.**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ACADEMIE RURALE

Présentation de la mise en place de l'Académie Rurale 2021/2022 par le CTD DAP – BEF responsable du projet.

ACADEMIE RURALE – PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE U11 (2011)

OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Dire tout d'abord, que ce projet est une demande de la Direction Technique Nationale. Cette démarche consiste à donner plus de repères technico-tactique aux jeunes joueurs des zones rurales afin de mieux appréhender la détection U13 dite du « Pôle Espoirs de Castelmaurou » notamment.

Cette commande vise quatre objectifs principaux :

- Apporter un perfectionnement technique et tactique aux joueurs de plusieurs clubs en complément des séances proposées dans les clubs (1 ou 2).
- Renforcer le potentiel de jeunes U11 à profil identifiés par les clubs.
- Evaluer les progrès individuels et collectifs et mesurer son impact sur les joueurs pour une période de 16 à 18 mois.
- Utiliser le Programme Educatif Fédéral pour bonifier les comportements citoyens.

En amont, une réunion devra être organisée dans le Vallespir avec les clubs concernés afin de présenter et de formaliser ce projet.

Organisation d'une évaluation sur les U11 proposés par tous les clubs du secteur afin de déterminer les participants en collaboration avec les clubs.

11 séances axées sur les trois procédés d'entraînement auront pour objectifs de faire « mieux » jouer et de comprendre le jeu, de renforcer les fondamentaux techniques, sous forme analytique et adaptative, permettant ainsi d'être plus efficace dans le jeu.

Bien jouer, c'est aussi avoir une bonne technique !

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

Où : Terrain de Le Boulou

Quand ? Les Lundi soir de 17h30 à 19h

Comment ? A l'aide d'un groupe de 16 à 18 joueurs issus de clubs ruraux du secteur qui sera choisi en fonction des clubs désireux de s'engager dans cette action.

Quel public ? Filles et Garçons nés en 2011

- 1 - Projet familial (accompagnement)
- 2 – Licencié impliqué dans la vie du club (assiduité – sérieux)
- 3 – Bonne relation technique avec le ballon

Période d'essai de Mars à Juin 2022

Bilan en fin de période

Reconduction ou non de cette offre de perfectionnement la saison prochaine en U12



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ECHEANCIER

Dates proposées pour le phase expérimentale Mars/Juin 2021

FEVRIER – 16 : Evaluation avec tous les joueurs proposés par Les clubs

MARS – 14.21.28

AVRIL – 4.11

MAI – 9.16.23.30

JUIN – 13.20

Soit 11 dates identifiées (séances ouvertes aux éducateurs)

CONTENUS PEDAGOGIQUES



JEUX REDUITS – TRAVAIL TECHNIQUE – SITUATIONS TACTIQUES - JEU 8C8

- JONGLERIE STATIQUE 50/30/20 – EN MOUVEMENT 13M – PARCOURS EN T (1)
- VITESSE/VIVACITE – 10M/20M
- ENDURANCE – PARCOURS EN 8 (1')
- EVALUATION COLLECTIVE – GRILLE OBSERVATION

PEDAGOGIE DU MODELE EXECUTION

EXERCICES TECHNIQUES

(Temps d'action du joueur)

- Fondamentaux techniques (travail analytique)
- Progression collective (approche globale adaptative)
- Valoriser prise d'initiative (dribbles et tirs) – Jeu de tête

PEDAGOGIE DU MODELE DE DECISION TACTIQUE

SITUATIONS TACTIQUES

(résoudre un problème)

- Animations offensives (rapport de forces +/-)
- Optimiser l'utilisation de l'espace (prise et libération)
- Travailler les transitions (attaques placées et rapides)

PEDAGOGIE DU MODELE AUTO ADAPTATIF

JEUX

(Effectif réduit et maxi)

- Animations offensives (rapport de forces +/-)
- Optimiser l'utilisation de l'espace (prise et libération)
- Travailler les transitions (attaques placées et rapides)



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Procédés d'entraînement



MATERIEL PEDAGOGIQUE NECESSAIRE

- 20 ballons T4
- 2 jeux de chasubles numérotés de 1 à 12
- 3 chasubles arbitres, 2 drapeaux de touche et 1 sifflet poire
- 1 jeu 40 assiettes (4 couleurs), 8 cônes, 8 cerceaux (2couleurs), 8 haies, 8 piquets avec socles
- 1 terrain foot à 8 équipés de buts fixes avec filets

ENCADREMENT ET INTERVENANTS POTENTIELS

- Format idéal : 2 binômes issues de la Commission Technique
- 1 binôme par séance
- 4 intervenants au total (2 par séance)
- **Le Comité Directeur valide / ne valide pas les modalités de mise en place de l'Académie Rurale 2021/2022**

SITUATION DES ARBITRES QUI N'ONT PAS REUSSI OU N'ONT PAS PASSE LE TEST PHYSIQUE

Suite aux résultats des tests physiques et sur proposition de la CDA, la Comité Directeur valide ce qui suit :

- *Situation de MORENO Guillaume (Arbitre D1) : échec au test de rattrapage*
Affectation en catégorie D2 - désignation à minima pour la saison 2021-2022 (Art. 9.3 du RI).
- *Situation de CARDOSO Mario André (Arbitre Stagiaire Adulte) : échec au test de rattrapage*
Maintien de son affectation en Stagiaire Adulte (dernière catégorie hiérarchique) - désignation à minima pour la saison 2021-2022 (Art. 9.3 du RI).
- *Situation de BOUTOUBA Mustapha (D2) : échec au test de rattrapage*
Etant donné l'échec dû à une blessure durant l'épreuve,
Etant donné le certificat médical transmis et attestant d'une lésion musculaire,
Cet arbitre aura la possibilité de repasser le test physique avant le 31/12/21.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ *Situation de LEBON Nicolas (D4) : blessure*

Etant donné l'indisponibilité de l'arbitre pour cause de blessure,
Etant donné que la blessure a demandé une intervention chirurgicale et va nécessiter une période de rééducation,
Le cas de LEBON Nicolas sera examiné à nouveau dès que celui-ci bénéficiera d'un certificat médical de reprise.

▪ *Situation de BONNET Laura (Féminine) : blessure*

Etant donné l'indisponibilité de l'arbitre pour cause de motif médical
Etant donné que l'état de santé de cette arbitre ne permet pas une reprise de l'activité physique avant le 09/10/21, date du test de rattrapage
Le cas de BONNET Laura sera examiné à nouveau dès que celle-ci bénéficiera d'un certificat médical de reprise.

**RAPPEL DU COMMUNIQUE DE LA FFF DU 02/11/21
SUR LE STATUT DE L'ARBITRAGE**

Communiqué envoyé aux clubs dans leur boîte mail officielle et publié dans l'OFFICIEL 66 N°15.

A l'issue de la saison 2020/2021, déclarée saison blanche pour les clubs amateurs, des mesures adaptées ont été prises notamment en ce qui concerne le statut de l'arbitrage. La régularisation de la situation de certains clubs en infraction ayant été facilitée, à titre exceptionnel. Depuis le début de la présente saison 2021/2022, les formations initiales à l'arbitrage, programmées dans chaque territoire, enregistrent très peu de candidatures. Certaines sessions sont même annulées faute de candidats.

Peu de responsables de clubs sont au fait du Statut et il me paraît opportun que vous puissiez sensibiliser vos clubs en infraction en leur rappelant les termes de l'article 47 alinéa 5 lié aux sanctions sportives du dit statut : « *Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison* ».

En conséquence, les clubs en infraction à la date du 30 septembre et qui ne se seront pas mis en conformité avec le statut retrouveront la situation qui était la leur au 15 juin 2020.

Il est opportun de sensibiliser les clubs afin d'éviter toute désillusion en fin de saison lorsque l'état définitif du statut leur sera communiqué. Il reste suffisamment de temps à ces derniers pour se mettre en situation régulière en inscrivant des candidats sur la prochaine session de FIA programmée par la CDA dans les P-O (date à définir).

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Intervention du Président : incivilités envers les officiels et sur des plateau du foot d'animation.
- Intervention du Trésorier Général : soldes clubs + état des comptes.
- Intervention de Carole MARTINEZ : foot animation.

**Le Président
Eric WATTELLIER**

**Le Secrétaire Général
GRISORIO Vincent**